

VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2012

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 24 octobre 2012.

I - Pôle Ressources

Ressources Humaines

1.1 - Personnel communal : modification du tableau des emplois.

II - Pôle Enfance, Jeunesse, Culture, Sports

2.1 - Tarifs pour l'accès à la patinoire temporaire gérée par la société Synergilace.

2.2 - Demande de subvention exceptionnelle auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine pour la fête de la Ville.

2.3 - Demande de subvention exceptionnelle auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine pour « la ferme à la ville » prévue le dimanche 24 mars 2013.

2.4 - Demande de subvention exceptionnelle auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine pour l'opération « une ville, un sport, un champion ».

2.5 - Convention avec le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ) relative à la subvention versée dans le cadre de l'opération « Consommation de produits illicites : informer pour prévenir ».

2.6 - Convention triennale relative à la reconduction de la labellisation du Point Information Jeunesse de La Garenne-Colombes.

III - Pôle Services Techniques

Urbanisme

3.1 - Demande de financement au titre du Fonds d'Aménagement Urbain - ICF La Sablière - Programme de 87 logements sociaux avenue de Verdun.

3.2 - ZAC des Champs-Philippe - Acquisition du lot 2 relevant de la copropriété sise 21, rue Pasteur, cadastrée section D numéro 98, appartenant à Monsieur Berthonnet.

3.3 - ZAC des Champs-Philippe - Acquisition du lot 3 de la copropriété sise 33, boulevard National cadastrée section D numéro 268 appartenant à la SCI JMS.

3.4 - Opération d'aménagement du quartier des Champs-Philippe - résolution de la concession d'aménagement conclue entre la commune et la SEM 92, le 20 décembre 2004.

- Approbation du principe de la cession à la commune des contrats et des marchés en cours au moment de la prise d'effet de la résolution amiable, conclus par la SEM 92 en sa qualité de concessionnaire selon les règles de l'ordonnance n° 2005-649 du 06 juin 2005 et de son décret d'application du 30 décembre 2005.

- Approbation du contrat-type d'avenant tripartite de cession des marchés conclus par la SEM 92 au profit de la commune.

- Approbation de la liste comportant le titulaire, l'intitulé et le montant de chacun des marchés cédés.

- Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer les avenants tripartites de cession et le cas échéant à procéder aux ajustements techniques nécessaires.

Bâtiments

3.5 - Désaffectation et déclassement du domaine public scolaire du logement du personnel de direction et du bureau de la direction de l'école René Guest sise 8, rue des Champs-Philippe, cadastrée A 27.

IV - Divers

4.1 - Décisions.

4.2 - Questions orales.

La séance du Conseil Municipal est ouverte, à 20 heures 01, sous la présidence de Philippe Juvin, Maire de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Nous ouvrons la séance de notre Conseil Municipal.

D'abord, les délégations de vote : M^{me} Gaillabaud a donné délégation à M. Houtart, M. Pinta va arriver en retard, mais il va arriver ; en attendant, M. Butet a sa délégation, M. Citerne à M. Pouilly, M. Graux à M^{me} de Bellabre, M. Barraquand, également, va arriver, mais, en attendant, c'est M^{me} Thimel qui a son pouvoir, M^{lle} Haberah à M^{me} Vingerling, M^{lle} Bachelet à M^{me} Kalfon, M. Gizardin à M. Zacaropoulos et M. Fouliard, enfin, à M. Macé.

Mes chers amis, avant de débiter ce Conseil Municipal, j'ai la triste tâche de vous annoncer la disparition de notre ancien collègue, Michel Begaud, qui fut conseiller municipal de La Garenne-Colombes pendant de longues années, jusqu'en mars 2001. Michel Begaud, avec lequel je ne partageais pas toutes les options politiques, puisque lui-même était dans l'opposition, alors que j'étais dans la majorité municipale, reste dans mon esprit un homme dévoué à la cause commune et à sa commune, la ville de La Garenne-Colombes. Il a toujours pris des positions qui affirmaient ses convictions, tout en respectant le désir d'entendre et de tenter de comprendre l'autre.

Je crois, malheureusement, que La Garenne-Colombes a perdu, à travers Michel Begaud, quelqu'un de bien, au fond, un de ces hommes qui permettent à la société de fonctionner correctement.

Avant de vous proposer de nous lever pour respecter une minute de silence en souvenir de Michel Begaud, je vais passer la parole à M. Macé qui souhaitait dire quelques mots à son sujet.

Monsieur Macé, vous avez la parole.

M. Macé

Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, en effet, ce soir, nous rendons hommage à Michel Begaud, qui nous a quittés il y a quelques jours. C'est une personnalité de notre ville qui vient de nous quitter.

Michel Begaud était un homme de conviction, un homme de dialogue et un homme qui avait à cœur le bien public et de rendre service.

Comme vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire, Michel Begaud était, dans cette enceinte, conseiller municipal de 1983 à 1995 et de 1998 à 2001. Il a été également candidat du Parti Socialiste à deux élections cantonales, en 1979 et en 1985, et a représenté au deuxième tour les forces de gauche à ces deux élections.

Nous qui avons eu la chance, au Parti Socialiste en particulier, de côtoyer Michel Begaud, Michel occupait toute sa place quand nous étions en réunion, il était un homme de conviction, comme vous l'avez rappelé, un homme qui avait des envies que le monde change, qui n'acceptait pas l'injustice et qui défendait par-dessus tout la solidarité.

Je voudrais garder de Michel l'image, il y a quelques mois, quand nous avons, tous ensemble, inauguré le foyer des personnes handicapées rue Raymond-Ridel, qui, d'ailleurs, se trouve à quelques mètres de son pavillon, lui qui a été enfant de La Garenne-Colombes dans le quartier des Champs-Philippe et qui, après, habitait rue Raymond-Ridel, au 92, pour être précis. Cette image, c'est quand je l'ai vu et qu'il m'a dit avec ce sourire qu'il avait, malgré la maladie, depuis trois ans, qui l'handicapait progressivement : « *Écoute, Christophe, je suis content d'être venu aujourd'hui, je suis content que ce foyer soit enfin ouvert, je suis content que nous ayons tous ensemble réussi cette ouverture, malgré, il faut bien le dire, les difficultés rencontrées à un moment donné dans ce quartier pour que la réalisation puisse se faire* ». C'était, je crois, Michel Begaud, avec ces quelques mots, quand nous nous sommes tout d'abord vus, c'était bien cette image-là, d'un homme qui, par-dessus tout, voulait agir pour sa ville, agir pour les personnes en difficulté, et défendre, tout simplement, la vie pour tout le monde et cette belle vie qu'il a, je crois, bien aimée tout au long de sa vie.

Ce soir, je voudrais renouveler à Jacqueline, son épouse, à ses enfants, Jean-Yves et Anne, toute notre amitié, notre solidarité, dans ces moments si difficiles. Nous étions très nombreux au crématorium de Nanterre jeudi dernier à les entourer, à être avec Michel, et je crois que c'était aussi une très belle cérémonie qui a été organisée par sa famille, ses amis et ses amis politiques.

Je crois aussi que Michel aurait bien aimé tout cela et aurait, je crois, particulièrement apprécié, ce soir, cet hommage du Conseil Municipal.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci, M. Macé.

(Entrée en séance de M. Pinta.)

Mesdames et Messieurs, je vous prie de vous lever en mémoire de Michel Begaud.

(Une minute de silence est observée.)

Je vous remercie.

Première chose, nous allons élire le secrétaire de séance. J'ai la candidature de M. Dubois.

Y a-t-il d'autres candidatures ? *(Non.)*

M. Dubois est candidat et élu ; bravo, Monsieur Dubois, pour ce succès !

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 24 octobre 2012.

M. le Maire

Je vous propose l'approbation du PV du 24 octobre.

Vous l'avez reçu ; avez-vous des remarques sur le PV du 24 octobre ? Pas de remarque ?

On passe au vote.

Qui est contre ? 4 voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? 31 voix. Adopté à la majorité.

Merci.

Nous passons au premier point à l'ordre du jour : « *personnel communal : modification du tableau des emplois* ».

(M. Conway demande la parole.)

Je croyais que vous votiez pour...

M. Conway

Oui, je vote pour... C'est simplement qu'il a été remis...

M. le Maire

Vous avez absolument raison !

Il a été posé sur vos tables une modification très mineure d'une des délibérations, suite à des remarques purement techniques qui ont été faites par la Trésorerie paierie générale. Cela nous est arrivé après l'envoi, mais compte tenu du fait que les modifications sont mineures, il ne nous a pas paru indispensable d'aller plus vite pour vous le faire parvenir. En tout cas, nous en parlerons au moment de la délibération elle-même, qui vient à la fin de cet ordre du jour.

I - Pôle Ressources

Ressources Humaines

1.1 - Personnel communal : modification du tableau des emplois.

M. le Maire

Premier point, personnel communal, Madame Juvin-Marleix ?

M^{me} Juvin-Marleix

Bonjour à tous.

Juste une petite remarque, puisque vous avez tous lu le rapport : s'agissant du premier paragraphe, vous avez la création d'un certain nombre de postes, c'est-à-dire 15 + 5 + 1, ce qui fait 21 postes ; ces 21 postes ne sont pas des postes créés *ex nihilo*, c'est simplement pour répondre à l'obligation qui est faite à la commune de se mettre en conformité avec un décret qui est paru et qui réforme la catégorie B.

En fait, ce ne sont pas des créations *ex nihilo*, mais les postes existent déjà. Au lieu de s'appeler : « rédacteurs territoriaux », ils s'appellent actuellement : « rédacteurs ». Les postes également de « rédacteurs chefs » vont devenir : « rédacteurs territoriaux principaux de 1^{re} classe » et ceux qui s'appelle : « rédacteurs principaux » s'appelleront désormais : « rédacteurs territoriaux principaux de 2^e classe ». C'est l'objet du premier paragraphe.

Le deuxième paragraphe, en fait, c'est le poste qui était occupé initialement par le professeur de musique, sur lequel nous avons statué le 26 septembre dernier. En fait, son volant d'heures est augmenté ; il est toujours sur un temps partiel, mais il avait, autrefois, moins de 30 % de temps et, maintenant, il est à près de 50 % ; c'est un professeur de musique.

Que vous dire d'autre de plus qui ne figure pas sur le rapport ? Vous savez à peu près tout.

Vous avez deux suppressions de postes d'adjoints d'animation de 2^e classe, puisque nous avons créé le 26 septembre dernier deux postes d'animateurs, donc, en fait, des postes de catégorie B, donc je vous propose de supprimer les postes qui ne sont plus occupés, puisque l'équivalent en catégorie B a été créé en septembre par délibération du Conseil Municipal.

De même, je vous propose également la suppression de quatre postes d'auxiliaires de puériculture, ce qui a été proposé au CTP du mois d'octobre, si j'ai bonne mémoire, puisque nous avons créé quatre postes d'agents sociaux pour les crèches.

Enfin, je ne sais pas si vous vous souvenez, mais, en septembre, je vous avais proposé un grand nombre de créations de postes. Pour un poste qui sera occupé *in fine*, on avait créé quatre postes : poste d'ingénieur, poste de technicien, poste de technicien territorial, agent de maîtrise, etc., par exemple pour la voirie, pour le bâtiment, pour le responsable du Centre technique municipal.

Nous avons fini par embaucher quelqu'un au bâtiment et au Centre technique municipal ; en fait, ce sont des postes de techniciens territoriaux principaux de 1^{re} classe. En réalité, ce qu'on avait ouvert à titre conservatoire s'est avéré assez inutile, en définitive, puisqu'ils ne figuraient pas parmi les postes ouverts à titre conservatoire, donc au prochain Conseil, ne vous étonnez pas, il y aura des suppressions de postes qui correspondent à ces postes qu'on avait ouverts à titre conservatoire et qui ne nous servent plus à rien, puisqu'on a embauché.

M. le Maire

Merci.

Explication complète !

Est-ce que vous avez des remarques ou des questions ? Non.

On passe au vote...

(M. Conway demande la parole.)

M. le Maire

Allez-y !

M. Conway

J'avais juste une remarque qui concerne, d'une manière générale, le projet de délibération, où on fait référence à un avis favorable du CTP et où, en tant que membre de l'opposition, on n'a pas axé à ce compte rendu tant qu'il n'est pas approuvé.

Je voulais juste vous dire que je vais vous envoyer formellement un courrier, Monsieur le Maire, pour proposer différentes dispositions et que vous puissiez vérifier avec la CADA notamment, ou le juridique, si c'est possible de trouver un compromis là-dessus.

M. le Maire

C'est-à-dire ? Vous voudriez quoi ? Un compromis sur quoi ?

M. Conway

Par exemple, soit de le diffuser en spécifiant qu'il n'a pas encore été approuvé ou de faire en sorte que dans le cas où il y a une décision à prendre avant le CTP suivant, il y ait une validation particulière par les membres du CTP du compte rendu.

M. le Maire

M. Conway va nous écrire, vous allez m'écrire tout cela et on va étudier.

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

II - Pôle Enfance, Jeunesse, Culture, Sports

2.1 - Tarifs pour l'accès à la patinoire temporaire gérée par la société Synerglaice.

M. le Maire

Point n° 2, Monsieur Dransart, le tarif pour la patinoire, qui ouvre ses portes vendredi prochain ?

M. Dransart

Bonsoir.

Vous aurez deviné qu'en fait, nous allons reproduire la manifestation que nous avons proposée pour la première fois l'année dernière, pour laquelle on a eu... et moi j'ai été vraiment très surpris d'avoir autant de retours positifs et de félicitations de la part des Garennois et des utilisateurs.

On remet en place ce dispositif avec quelques améliorations ; si vous avez besoin, je vous les détaillerai.

Je vous propose, en attendant, pour commencer, de valider le fait que nous reprenions les mêmes tarifs que l'année passée, puisque c'était une discussion qu'on avait eue et cela convenait tout à fait à la population, et on parlera peut-être après du contenu du marché si c'est nécessaire.

M. le Maire

Merci.

Avez-vous des remarques ou des questions à M. Dransart sur les tarifs ?

Mademoiselle ?

M^{lle} Naturel

Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir.

En effet, on peut se féliciter du succès de cette patinoire, qui a été, a priori, fort fréquentée. Est-ce que vous avez, d'ailleurs, quelques chiffres à nous communiquer là-dessus ?

M. Dransart

L'année dernière, je crois, de mémoire, qu'on avait prévu 7 000 entrées, on en a eu 9 000, sachant que ce sont 9 000 entrées payantes, il y a aussi tous les groupes scolaires qui sont venus et qu'on n'a pas comptés, il y avait aussi des centres de loisirs, dans le cadre des vacances scolaires et avant les vacances scolaires.

Là, on renouvelle l'opération pour toutes les écoles. On est déjà plein.

M^{lle} Naturel

Financièrement, y a-t-il eu... Les recettes ont donné quoi ?

M. Dransart

Les recettes sont encaissées par la société, pas par la Ville.

M. le Maire

Comme l'année dernière.

M. Dransart

Comme l'année dernière ; il n'y a pas de changement sur le principe de fonctionnement.

M^{lle} Naturel

Par rapport à l'année dernière, si vous me donnez acte, on a changé de prestataire...

M. Dransart

Oui, enfin, on a changé... On a fait une offre...

M. le Maire

Monsieur Dransart, laissez parlé madame, qu'on comprenne...

Allez-y !

M^{lle} Naturel

Après, il y a une nouvelle offre, un nouvel appel d'offres, donc on a changé de prestataire ; on était, l'année dernière, avec Ice Events, je crois...

M. Dransart

Oui.

M^{lle} Naturel

Quelle était la différence de tarif par rapport à l'année dernière, au niveau de la prestation ?

M. Dransart

Effectivement, on a fait un marché, on a reçu une proposition. Cette proposition, c'est pour cela que je vous disais qu'il y a une évolution dans le contenu, on a une évolution de l'ordre de quasiment 2 000 euros de plus, mais la patinoire fait 80 mètres carrés de plus, on va avoir un espace pour les tout-petits qui sera vraiment, vous allez voir, très bien aménagé, très bien pensé, on va avoir des animations supplémentaires, de l'éclairage supplémentaire ; ce sera nettement mieux pour moins cher, finalement.

M^{lle} Naturel

D'accord ; donc ce sont les quelques améliorations dont vous parliez au niveau de l'animation, c'est cela ?

M. Dransart

Oui.

M^{lle} Naturel

Par exemple, j'ai cherché un peu, et, effectivement, à La Courneuve, au niveau des tarifs, ils proposent une carte qui dure toute la durée de l'ouverture de la patinoire, qui coûte 6 euros, elle coûte 4 euros du 21 au 30 décembre et 2 euros pour la journée, mais, par contre, dans d'autres villes, comme à Pantin, c'est gratuit pour tout le monde. Sur Epinay-sur-Seine, par exemple, c'est 1 euro symbolique pour les adultes ; *a priori*, c'est gratuit aussi pour les enfants. À Drancy, c'est 2 euros.

Sachant que nous sommes une Ville qui a quand même un budget... il nous reste du budget, on aurait pu s'attendre à ce qu'il y ait une gratuité, sachant qu'en plus, ce sont les périodes de Noël, donc cela aurait pu être un geste de solidarité, assez fraternel, qui puisse rassembler tout le monde, de façon chaleureuse.

M. Dransart

Si vous me permettez de répondre...

M. le Maire

Monsieur Dransart, allez-y, répondez !

M. Dransart

Vous me direz comment fonctionnent les autres communes, mais je crois qu'il n'y en a pas beaucoup qui proposent la gratuité à tous les établissements scolaires de la ville.

M^{lle} Naturel

Après, dans le 92, effectivement, il n'y a pas beaucoup de patinoires extérieures ; je n'ai des exemples que du 93.

M. Dransart

Ce que je voulais dire, c'est que c'est gratuit pour tous les enfants qui sont scolarisés à La Garenne-Colombes ; ils s'y retrouvent là, tout le monde y passe.

Après, chaque commune va adapter son système, évidemment, d'autres vont être plus chères, d'autres vont être moins chères...

M. le Maire

On a le tarif de la Ville de Paris, Monsieur Dransart ?

M. Dransart

Je crois que c'est autour de 8 euros, mais je ne suis pas sûr.

M. le Maire

8 euros...

M. Dransart

En plus, je ne sais pas s'ils renouvellent ce tarif cette année.

M. le Maire

Très bien. 8 euros à Paris et nous, vous pouvez me rappeler le tarif ?

M. Dransart

C'est 2 - 3 euros selon les...

M. le Maire

Merci, Monsieur Dransart.

Mademoiselle, vous avez d'autres questions ?

M^{lle} Naturel

Non.

M. le Maire

Je vous remercie.

Nous allons donc passer au vote...

Monsieur Macé ?

M. Macé

Monsieur Dransart, on va en profiter, comme cela, ce sera fait, pour aborder la décision 186, d'attribution à la société, donc, si j'ai bien compris, la seule qui a répondu, Synerglace. Est-ce que vous pouvez nous indiquer... Je vois qu'il y avait six options possibles ; est-ce que cela veut dire que la Ville a retenu les six options, donc pour un montant total que j'ai...

M. Dransart

Oui, de 118 000.

M. Macé

On doit arriver à 96 000 hors taxes, à peu près.

M. Dransart

Oui.

M. Macé

Quelle est, à ce moment-là, la nature de ces options ?

Si j'ai bien compris, par rapport à l'année dernière, vous nous avez indiqué 80 mètres carrés de plus.

M. Dransart

Oui.

M. Macé

Quelles sont les autres modifications qu'il y a par rapport à la manifestation de 2011 ?

M. Dransart

Je vais vous décomposer le prix avec les options ; comme cela, vous comprendrez, ce sera plus simple.

Le tarif de base... En TTC ou en hors taxes ?

M. Macé

Comme vous voulez.

M. Dransart

Hors taxes : 74 812 euros ; c'est l'offre de base.

Ensuite, il y a une première option qui couvre les cours de patinage, avec un ou deux entraîneurs titulaires, confirmés, bien entendu ; c'est 7 500 euros. Vous savez, ce sont les fameux cours que nous proposons à des horaires bien précis pour que les personnes puissent éventuellement acquérir l'expérience du patin à La Garenne-Colombes.

Ensuite, il y a une option à 800 euros hors taxes pour des animations concernant le Père Noël, à des dates évidemment bien précises, juste avant Noël ; c'est en plus par rapport à l'année passée.

Nous avons 4 300 euros pour les jeux de lumière qui seront spécifiques cette année ; vous le verrez sur place.

Nous avons encore une option de 800 euros pour le tournoi de hockey que nous proposons les 12, 19 et 26 décembre, qu'on n'avait pas l'année dernière.

On a 800 euros pour une animation... Je vous ai dit qu'il y avait un espace pour les tout-petits, il va y avoir des mini-jeux, des épreuves type Interville, qui seront spécifiques sur le 2 janvier.

Enfin, une option à 9 700 euros qui comporte le gardiennage de nuit, qui est essentiel pour cette activité.

Donc on arrive au total évoqué.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Avez-vous d'autres questions ?

Monsieur Macé, je vous en prie ?

M. Macé

J'en ai encore une autre.

Si j'ai bien compris, vous ne connaissez pas, *a priori*, avec le prestataire de l'année dernière, le montant des recettes qu'ils ont réalisées ; j'ai bien compris que vous ne connaissez pas ce montant.

Est-ce qu'il serait possible, comme c'est un nouveau prestataire, de lui demander de vous indiquer, quand la manifestation sera terminée, ce montant et de nous le transmettre ?

M. Dransart

Bien sûr.

M. Macé

Je vous remercie.

M. le Maire

Très bien.

Merci beaucoup.

En tout cas, si la question est : « Est-ce que cela rembourse ? », on en est probablement très loin, bien entendu.

M. Macé

J'imagine.

M. le Maire

On vous a donné un chiffre, nous avons une estimation de 8 000 - 10 000 personnes, quand vous défalquez les enfants, gratuits, quand vous défalquez les personnes auxquelles le CCAS a donné un bon gratuit, parce qu'il y a cela aussi, Mademoiselle, cela fait pas mal. Multipliez 6 000 ou 5 000 par le tarif, on est très loin des 100 000 euros, en réalité, à la grosse louche.

Monsieur Conway ?

M. Conway

J'avais juste une question complémentaire.

On a changé de prestataire, pour plutôt un bien. Le prestataire précédent n'a même pas répondu dans le délai imparti. Est-ce que vous avez une explication ?

M. Dransart

Non, désolé, il n'y a eu qu'une seule offre.

M. le Maire

Très bien.

Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres questions ? (*Non.*)

Qui est contre ? 4 voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? 31 voix. Adopté à la majorité.

Merci.

M. Conway

Je voulais juste signaler, je ne sais pas si c'est important, il y a une erreur matérielle dans la décision 186, parce qu'il a été mis que la date limite de réception des offres était au 8 septembre, quatre jours après la mise en ligne, et, en fait, c'est 8 octobre.

M. le Maire

D'accord. On va signaler cela.

Merci beaucoup.

2.2 - Demande de subvention exceptionnelle auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine pour la fête de la Ville.

M. le Maire

Nous passons au point suivant ; c'est une demande de subvention exceptionnelle auprès du Conseil Général pour la fête de la Ville, c'est M. Perrée qui est rapporteur ; c'est la demande de chaque année pour les festivités, qu'on demande au Conseil Général, au maximum 10 % de 150 000 euros, à peu près ; c'est cela ?

M. Perrée

10 %.

M. le Maire

De 194 800, au max.

Est-ce que vous êtes d'accord qu'on fasse cette demande de subvention ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Monsieur Conway ?

M. Conway

Le budget est prévu de 195 000 euros ; est-ce que c'est en ligne avec les années précédentes ou il y a un changement ?

M. Perrée

Il y a 2 000 euros de moins que l'année dernière.

M. le Maire

C'est pareil.

Merci beaucoup, Monsieur Perrée.

2.3 - Demande de subvention exceptionnelle auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine pour « la ferme à la ville » prévue le dimanche 24 mars 2013.

M. le Maire

M. Perrée, toujours, est rapporteur du projet suivant ; c'est « la ferme à la ville », c'est une autre manifestation très suivie. Là, aussi, on demande au Conseil Général 10 % de 20 860.

Y a-t-il d'autres remarques ? Des questions ? (*Non.*)

Je considère que c'est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

2.4 - Demande de subvention exceptionnelle auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine pour l'opération « une ville, un sport, un champion ».

M. le Maire

Enfin, M. Dransart va demander une subvention auprès du Conseil Général, comme chaque année, pour Clavel Kayitare dans le cadre d'« une ville, un sport, un champion ». Il y a un budget d'environ 20 000 euros et on va demander une subvention la plus importante possible, comme chaque année.

Y a-t-il des questions à M. Dransart ? Pas de question à M. Dransart ?

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

2.5 - Convention avec le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ) relative à la subvention versée dans le cadre de l'opération « Consommation de produits illicites : informer pour prévenir ».

M. le Maire

Le point suivant, Monsieur Dubois, il s'agit d'une campagne de prévention dans le cadre du CIDJ, une convention sur la prévention de la consommation de produits illicites, comme on dit, informer pour prévenir.

Y a-t-il des questions à M. Dubois sur ce sujet ?

Le dossier de La Garenne-Colombes a reçu une subvention de 2 250 et il faut que vous m'autorisiez à toucher les 2 250 euros.

Est-ce que c'est cela, Monsieur Dubois ?

M. Dubois

C'est cela.

M. le Maire

Si vous avez des questions complémentaires à M. Dubois, il est là pour vous répondre.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur Ranji ?

M. Ranji

Bonsoir, Monsieur le maire, mes chers collègues.

M. le Maire

Bonsoir, Monsieur Ranji.

M. Ranji

On va évidemment voter pour cette subvention pour un sujet qui est vraiment très important et pour lequel les jeunes doivent être sensibilisés.

J'ouvre un peu une question sur autre chose : est-ce qu'il est prévu, notamment, d'ouvrir sur d'autres thèmes, je pense notamment aux discriminations faites aux femmes...

M. Dubois

La semaine prochaine.

M. Ranji

... ou à l'alcoolisme ?

M. Dubois

Sur les discriminations, la semaine prochaine, en l'occurrence ; l'alcoolisme, cela a été fait en même temps que l'atelier qu'il y a eu la semaine dernière...

M. Ranji

La semaine dernière, c'était tourné autour de l'addiction, et, notamment, j'ai pu voir dans la réunion que beaucoup de jeunes voyaient plutôt l'aspect drogues dites « douces », même si je n'aime pas cette expression.

Je pense que l'alcoolisme, aujourd'hui, c'est vraiment un problème qui est particulier et je pense qu'il faudrait davantage faire quelque chose sur cette problématique liée à l'addiction en particulier.

M. Dubois

En fait, la semaine dernière, l'alcool a bien été abordé, peut-être avec les plus jeunes, en l'occurrence, et sur les discriminations, c'est prévu à partir de la semaine prochaine. Ce n'est pas orienté forcément discriminations envers les femmes, d'ailleurs, mais c'est une thématique qui doit être abordée dans les futures actions du Point d'Information Jeunesse ; cela fait partie de ses missions, en fait.

M. le Maire

Merci beaucoup.

D'autres questions à M. Dubois ? Pas d'autre question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

2.6 - Convention triennale relative à la reconduction de la labellisation du Point Information Jeunesse de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Le point suivant, toujours M. Dubois, qui est rapporteur de cette convention triennale ; c'est la labellisation du PIJ (Point Information Jeunesse) de La Garenne-Colombes.

Avez-vous des questions sur ce sujet à M. Dubois ? Avez-vous des questions à M. Dubois sur la labellisation du PIJ ?

Monsieur Ranji, je vous en prie ?

M. Ranji

J'avais noté quelques points par rapport à la demande de relabellisation du PIJ ; je retrouve la page sur mon ordinateur... J'y arrive...

M. le Maire

Très bien.

Cela doit être fondamental, pour que vous ayez à rechercher !

M. Ranji

Effectivement ; sinon, je ne prendrais pas la peine d'intervenir sur la question.

Je lis sur le bilan de la permanence PIJ, à l'annexe : *« Après deux essais, une seule personne est venue pour demander une aide à la rédaction de candidature ; en cause, le manque de communication auprès du public et un besoin réel surévalué. L'action a donc été suspendue et sera renouvelée en fonction de la demande ».*

Mon interrogation est la suivante, par rapport à cette annexe : au début, l'optique a été un peu de scinder les 18-25 ans avec les plus jeunes, parce que cela posait différents problèmes, notamment avec certains plus jeunes qui ne voulaient pas forcément venir à l'Espace Jeunesse, etc. Finalement, il y a eu l'annexe et cela a permis à un nouveau public, notamment plus féminin, de venir.

Maintenant, par rapport à l'annexe en particulier, je constate que dans votre demande de labellisation, vous dites que, finalement, les jeunes ne viennent pas pour chercher un travail, alors que c'était l'objectif, du moins annoncé, de l'annexe.

Aujourd'hui, ma question est simple : finalement, comment veut-on que les jeunes viennent en tant qu'acteurs de leur vie, alors que ce qui leur est proposé, c'est simplement de la consommation ?

Aujourd'hui, qu'est-ce qu'on constate dans l'annexe, qu'est-ce qui est offert ? Un canapé, une télévision, une Freebox, avec Canal+, et une Playstation. Je ne pense pas que ce soit ce genre de matériel qui fasse que les jeunes, aujourd'hui, vont devenir acteurs, notamment pour ceux qui sont sans diplôme ou en recherche d'emploi.

Aujourd'hui, qu'est-ce qui est prévu pour, justement, faire en sorte que l'annexe serve de manière active à aider les jeunes qui veulent s'en sortir ?

M. le Maire

Merci.

Monsieur Dubois, allez-y, répondez !

M. Dubois

En fait, les missions d'information des jeunes, c'est le Point d'Information Jeunesse, ce n'est pas l'annexe. S'ils recherchent un travail, s'ils veulent des conseils pour établir un CV, pour chercher un emploi, pour chercher une formation, le lieu d'information reste le PIJ, l'Espace Jeunesse.

On a voulu mettre des permanences à l'annexe, parce qu'à un moment donné, les jeunes concernés par ces besoins fréquentaient plus l'annexe que le Point d'Information Jeunesse, donc on a commencé à faire des permanences, mais à partir du moment où les permanences à l'annexe ont ouvert, les jeunes ne venaient plus. Du coup, les permanences se sont arrêtées. Elles reprendront si les jeunes redemandent ce service à l'annexe.

Les différentes animations qui ont été mises en place à l'annexe, c'est à la demande des jeunes, c'est pour répondre à un besoin ; je pense que cela remplit totalement la mission de l'annexe, qui est aussi de répondre aux demandes formulées par les jeunes.

Les futures actions qui doivent être mises en place à partir de Noël, je crois, le mois prochain, ce sont des ateliers sur les métiers du bâtiment, en faisant, en l'occurrence, des travaux d'aménagement dans cette annexe ; c'est ce qu'on appelle des « projets citoyens », en l'occurrence. L'objectif est aussi de faire découvrir un métier aux jeunes concernés par l'annexe.

M. le Maire

Merci.

Très bien.

Monsieur Ranji, encore ?

M. Ranji

Je vois que vous voulez qu'aujourd'hui, le Conseil Municipal dure le moins longtemps possible, mais je pense qu'il est important de prendre son temps sur des questions comme celle-là.

M. le Maire

Monsieur Ranji, je ne sais pas où vous avez vu cela, je vous donne la parole autant de fois que vous voulez, y compris j'avais l'impression qu'on vous répondait ; je ne vois pas pourquoi vous dites cela, mais allez-y, je vous en prie.

M. Ranji

Je suis très ravi de l'entendre, c'est l'impression que j'avais. J'ai dû, sans doute, me tromper.

M. le Maire

Il n'est pas nécessaire d'être lent si on peut aller rapidement.

M. Ranji

Effectivement, il n'y a pas de souci.

M. le Maire

Allez-y, synthétisez-nous votre pensée !

M. Ranji

Pour revenir à l'annexe, Monsieur Dubois, vous nous avez parlé, finalement, d'un atelier qui aurait lieu pour le réaménagement de l'annexe ; effectivement, cela peut être une bonne chose, mais vous n'avez répondu que partiellement à ma question.

Quel est, aujourd'hui, finalement, l'objectif ou quels sont les objectifs d'avoir une telle structure ? Vous me dites : « On répond à une demande ». Souvent, les jeunes qui, pour utiliser une expression fréquemment utilisée, galèrent, aujourd'hui, ce qu'ils demandent, c'est une salle dans laquelle ils peuvent simplement se poser, parce que, surtout en ce moment, il fait froid. Aujourd'hui, finalement, c'est ce à quoi ils ont accès, notamment quand il s'agit de regarder des matchs de foot, mais quels sont les objectifs pour faire en sorte qu'il y ait un travail pédagogique ou un travail à visée professionnelle qui soit fait dans le cadre de cette annexe ?

J'espère que, cette fois-ci, vous répondrez précisément à ma question.

Je vous remercie.

M. le Maire

Bien sûr, mais, Monsieur Ranji, si je puis me permettre, à la place de M. Dubois, il y a un point à l'ordre du jour qui est une subvention ; voulez-vous, oui ou non ? C'est la question qui vous est posée.

Sur la politique plus générale de la jeunesse, on peut y passer une soirée, parce qu'en fait, vous nous demandez ce qu'on pense de la politique générale de la jeunesse. Honnêtement, ce n'est pas le point à l'ordre du jour.

Ce que je vous propose, c'est que, tranquillement, nous inscrivions à un Conseil Municipal, éventuellement, un débat spécifique sur ce sujet, qui est un sujet important, mais là, si vous me permettez, ce n'est pas le point à l'ordre du jour, et de très loin.

Je vous propose d'organiser dans un prochain Conseil Municipal un débat, très simplement, sur ce sujet, qui est effectivement très important, sur, au fond, quel est le but d'une politique de la jeunesse, parce que cela revient à cela, ce que vous posez comme question.

Je vais vous dire, nous avons largement de quoi dire sur ce sujet. Vous êtes d'accord ? On organise cela ? Sinon, on va avoir une discussion un peu...

M. Ranji

Non... Je ne vais pas m'éterniser sur la question, je pense que ce ne sera pas utile si vous ne voulez pas répondre à mes questions, mais je pense qu'au contraire, aujourd'hui, on vote certes une subvention, mais qui est dans le cadre de la labellisation.

Concernant la labellisation, il y a un projet qui a été posé pour avoir cette labellisation, et, aujourd'hui, on dit que, finalement : « Oui, mais c'est la subvention, mais cela concerne la labellisation, mais, en fait, non, ce n'est que la subvention... » Je ne sais pas trop, excusez-moi, je pense que c'est important, aujourd'hui, qu'on ait cette discussion, sachant qu'elle est à l'ordre du jour.

M. le Maire

Je vous excuse, il n'y a pas de problème ; simplement, je ne comprends pas ce que vous êtes en train de me dire, au sens où je pensais que M. Dubois vous avait répondu, mais, Monsieur Dubois, vous voulez peut-être préciser les choses ?

M. Dubois

L'annexe n'a rien à voir, en fait, avec la labellisation, parce que ce qui est labellisé, c'est, effectivement, l'Espace Jeunesse.

M. Ranji

Pourquoi on en parle ?

M. Dubois

Parce qu'on a voulu mettre en place une permanence à la demande des jeunes, les jeunes ne venant pas, cette permanence a été arrêtée. On est hors cadre PIJ, finalement, en tout cas hors cadre labellisation, à l'annexe.

Est-ce que vous trouvez que l'annexe est quelque chose d'inutile, par exemple ?

M. Ranji

Je ne pense pas que l'annexe soit quelque chose d'inutile ; je pense que ce qu'on en fait aujourd'hui, c'est quelque chose d'inutile, justement.

Aujourd'hui, je n'ai pas l'impression qu'il y ait un réel projet pédagogique qui soit proposé à l'annexe. C'est vraiment le constat que je peux en faire.

Excusez-moi, comme je le disais tout à l'heure, une télévision avec une Freebox et une Playstation, je ne suis pas sûr que ce soit un grand projet pédagogique.

M. Dubois

Il y a des actions qu'on souhaitait mettre en place à l'annexe, notamment, par exemple, des ateliers de recherche d'emploi ; les jeunes ne venant pas aux réunions qu'ils avaient demandées...

M. Ranji

Effectivement, si les jeunes, on en fait des consommateurs, il ne faut pas s'attendre à ce qu'ils soient acteurs de leur vie. C'est que, justement, le projet qui leur est proposé aujourd'hui ne répond pas à un certain nombre de besoins des jeunes de notre ville.

M. Dubois

Là, on n'est pas dans la consommation, on est dans l'insertion.

M. le Maire

Messieurs, je vous propose de revenir à la délibération initiale.

Monsieur Conway, je vous en prie, sur la délibération ?

M. Conway

Je pense que vous parlez de la délibération 2.5 sur le vote de la subvention. C'est cela, Monsieur le Maire ?

M. le Maire

Non, on est sur le 2.6, Monsieur Conway.

M. Conway

D'accord, donc si vous parlez de la 2.6, il n'est plus question de subvention, mais bien de la labellisation.

M. le Maire

Absolument ! J'ai dit : « subvention » ?

M. Conway

Nous sommes en plein dans le sujet.

M. le Maire

Labellisation.

C'est bon ? Très bien.

Nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Merci.

III - Pôle Services Techniques

Urbanisme

3.1 - Demande de financement au titre du Fonds d'Aménagement Urbain - ICF La Sablière - Programme de 87 logements sociaux avenue de Verdun.

M. le Maire

Le point suivant, rapporteur M^{me} Labrousse ; c'est le programme des 87 logements de l'avenue de Verdun avec La Sablière et nous demandons, parce que nous pensons l'être, à bénéficier du FAU, du Fonds d'aménagement urbain, pour une enveloppe maximale de 275 000 euros.

Avez-vous des questions à poser à M^{me} Labrousse sur ce point important, qui témoigne de notre volonté de faire du logement social... pas de notre volonté, d'ailleurs, de notre réalisation ?

Monsieur Conway, je vous en prie ?

M. Conway

Juste une remarque pour rappeler, je pense que c'est également le souhait de mes collègues, d'avoir une commission plurielle sur l'attribution des logements sociaux.

M. le Maire

Je vous remercie.

Je vous rappelle que ceux-ci ne sont quand même, en très grande majorité, pas sous le contrôle de la Ville de La Garenne-Colombes ; je crois que c'est 12 sur 87. Il vaut mieux, plutôt, demander à La Sablière.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Voilà un projet ZAC qui trouve unanimité !

3.2 - ZAC des Champs-Philippe - Acquisition du lot 2 relevant de la copropriété sise 21, rue Pasteur, cadastrée section D numéro 98, appartenant à Monsieur Berthonnet.

M. le Maire

Comme nous sommes dans la ZAC, nous continuons dans la ZAC et nous franchissons l'avenue de Verdun ; en réalité, nous passons totalement au sud, au 21, rue Pasteur ; il s'agit de l'acquisition d'un lot qui appartient à M. Berthonnet.

Est-ce que vous avez des questions à M. Hervo ?

Monsieur Conway, une question à M. Hervo ?

M. Conway

Je voulais juste me féliciter de la démarche qui a abouti là et du fait que vous ayez été sensible à l'argument de M. Berthonnet ; il disait : « *Connaissant le prix payé à M^{me} Moll et l'évolution des prix du secteur, nous devrions trouver facilement un terrain d'entente, évitant ainsi les frais judiciaires de sinistre mémoire* ». Je me félicite que ce dossier ait trouvé rapidement et pour la satisfaction de tous une solution.

M. le Maire

Très bien.

Merci, Monsieur Conway.

Nous allons passer au vote.

Qui est contre ? 4 voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? 31 voix. Adopté à la majorité.

3.3 - ZAC des Champs-Philippe - Acquisition du lot 3 de la copropriété sise 33, boulevard National cadastrée section D numéro 268 appartenant à la SCI JMS.

M. le Maire

ZAC des Champs-Philippe, toujours, l'acquisition au 33, boulevard National, de trois lots ; c'est l'immeuble, vous savez, sur le boulevard National qui a une mine qui nécessite une sorte de rénovation, on va dire, *a minima*, à moins qu'il ne bénéficie d'un réaménagement plus global.

Nous acquérons peu à peu quelques appartements à l'intérieur.

Y a-t-il des questions à M. Hervo ? Non.

On passe au vote.

Qui est contre ? 4 voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à la majorité.

Merci, Monsieur Hervo ; bravo !

3.4 - Opération d'aménagement du quartier des Champs-Philippe - résolution de la concession d'aménagement conclue entre la commune et la SEM 92, le 20 décembre 2004.

- **Approbation du principe de la cession à la commune des contrats et des marchés en cours au moment de la prise d'effet de la résolution amiable, conclus par la SEM 92 en sa qualité de concessionnaire selon les règles de l'ordonnance n° 2005-649 du 06 juin 2005 et de son décret d'application du 30 décembre 2005.**

- **Approbation du contrat-type d'avenant tripartite de cession des marchés conclus par la SEM 92 au profit de la commune.**

- **Approbation de la liste comportant le titulaire, l'intitulé et le montant de chacun des marchés cédés.**

- **Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer les avenants tripartites de cession et le cas échéant à procéder aux ajustements techniques nécessaires.**

M. le Maire

Le point 3.4 est l'avenant tripartite dans le cadre de l'aménagement des Champs-Philippe. Il s'agit de la suite logique de ce que nous avons discuté et de ce dont nous avons débattu la dernière fois.

Il s'agit, dans le cadre de la résolution de la concession d'aménagement, de l'approbation du principe de la cession à la commune des contrats et des marchés en cours, d'un contrat-type d'avenant tripartite entre la Ville, la SEM et le titulaire du marché et de l'approbation de la liste comportant le titulaire, l'intitulé et le montant de chacun des marchés cédés.

Y a-t-il des questions à M. Hervo ?

Tout cela avait été vu la dernière fois.

M. Hervo

Une petite précision.

M. le Maire

M. Hervo veut préciser une chose.

Vous pouvez tout préciser, puisque je n'ai fait qu'évoquer le titre.

M. Hervo

Je voulais également préciser que vous avez trouvé sur vos tables une version amendée de l'avenant tripartite soumis au vote ce soir, accompagné d'une note explicative ; en fait, il s'agit de précisions purement opérationnelles et techniques, émanant d'observations tardives du Trésorier-payeur général. Il y a trois points qui sont explicités dans la note de présentation que vous avez sur vos tables ; ce sont de simples points techniques, ne posant, *a priori*, pas de problème.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Des questions à M. Hervo ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Ce soir, nous franchissons une nouvelle étape dans la reprise de la gestion de la ZAC des Champs-Philippe par la Ville.

Au-delà des différents documents que vous nous avez présentés ce soir, je constate que les montants qui restent à gérer par la Ville sont importants, mais ce qui est normal, c'est l'évolution du chantier de cette ZAC, donc mon interrogation concerne la structure que vous allez mettre en place pour suivre l'ensemble de ces marchés. Vous nous avez présenté, il y a quelques semaines, un début d'organisation avec deux agents municipaux.

Quand je vois maintenant le suivi des contrats de maîtrise d'œuvre, de la construction, en particulier, de la salle de spectacles, je voudrais un petit peu savoir comment, progressivement, vous allez renforcer ce début de structure, où, de mémoire, il y avait deux agents, que vous nous avez présenté, étant donné qu'il y a un solde, si j'ai bien compris, dans votre tableau, de près de 20 millions d'euros, donc qui sont des sommes importantes et qui s'ajoutent au montant, si j'ai bonne mémoire, du budget supplémentaire pour les opérations de voirie, je crois, de 16 millions.

Je voudrais un petit peu que vous commenciez à nous préciser cette organisation, parce que la SEM 92, qui, jusqu'à présent, suivait l'opération de la ZAC des Champs-Philippe, avait une structure, avait des personnes, avait des ingénieurs, avait des responsables financiers, juridiques. Comment allons-nous faire pour suivre cette opération qui va être gérée par la Ville de La Garenne-Colombes ?

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci beaucoup, Monsieur Macé.

Monsieur Hervo, vous pouvez faire une réponse qui est, en réalité, rapide, puisque vous l'avez déjà faite lors du dernier Conseil, je crois me souvenir.

M. Hervo

Oui, je crois.

Je vais simplement dire deux choses.

La première est que, outre les deux personnes que nous avons évoquées lors de notre dernier débat, il y a quand même, Dieu merci, des ingénieurs, des financiers et des spécialistes divers et variés dans tous les services et dans toutes les disciplines, dans les différents services de la Ville ; ce n'est pas M. Fabrice Chaillet et M. Rémi Noual, ici présents, qui me démentiront.

Il y a des renforcements en cours et prévus de personnels et, enfin, nous travaillons sur d'autres moyens opérationnels dont nous aurons à parler en son temps, c'est-à-dire assez prochainement.

M. le Maire

Merci beaucoup, Monsieur Hervo.

Y a-t-il des questions à M. Hervo encore ? (*Non.*)

Nous allons passer au vote.

Qui est contre ? 4 voix. Qui s'abstient ? 1 abstention. Qui est pour ? Adopté à la majorité.

Je vous remercie.

Bâtiments

3.5 - Désaffectation et déclassement du domaine public scolaire du logement du personnel de direction et du bureau de la direction de l'école René Guest sise 8, rue des Champs-Philippe, cadastrée A 27.

M. le Maire

Le point suivant, rapporteur M^{me} Raimbault ; il s'agit de la désaffectation et du déclassement de la maison du directeur de René Guest, puisque, vous savez, nous allons recréer, rebâtir, une partie de l'école et nous avons besoin de l'espace sur lequel il y a le bâtiment, afin de réaliser les travaux, à la fois dans les meilleures conditions et, surtout, obtenir un parfait résultat pour les enfants.

Y a-t-il des questions à M^{me} Raimbault ? Non, pas de question.

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

IV - Divers

4.1 - Décisions.

M. le Maire

- N° 2012/179 : Contrat avec la société Warner Bros relatif à la location d'un DVD pour la projection prévue le samedi 13 octobre 2012 à la médiathèque.
- N° 2012/180 : Contrat avec la SARL « MAC PRODUCTIONS » relatif à un concert à la médiathèque prévu le vendredi 14 décembre 2012 à la médiathèque municipale.
- N° 2012/181 : Contrat avec « la tribu des suricates » relatif à un spectacle prévu le dimanche 9 décembre 2012 à la médiathèque municipale.
- N° 2012/182 : Conventions relatives à la mise à disposition à titre gracieux, de la piscine municipale en faveur des élèves des collèges « Les Vallées » et « Les Champs-Philippe ».
- N° 2012/183 : Marché à procédure adaptée relatif au réaménagement de l'aire de jeux de la crèche 45 avenue Joffre, fourniture et pose.
- N° 2012/184 : Contrat avec « le théâtre du voyageur » relatif à une représentation théâtrale prévue le vendredi 21 décembre 2012 à la médiathèque municipale.
- N° 2012/185 : Décision de placer ses excédents de trésorerie.
- N° 2012/186 : Marché à procédure adaptée relatif à la location, la gestion, l'exploitation et l'animation d'une patinoire mobile pour la commune de la Garenne-Colombes.
- N° 2012/187 : Marché à procédure adaptée relatif à l'aménagement du square Jerphanion - travaux de voirie, d'aménagement paysager et de réseaux divers.
- N° 2012/188 : Marché à procédure adaptée relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la voirie de l'avenue Foch à La Garenne-Colombes (entre la place de la Liberté et l'avenue Joffre).
- N° 2012/189 : Convention relative à la mise à disposition de locaux municipaux, à titre onéreux, en faveur de la société Lombard et Guérin Gestion.
- N° 2012/190 : Contrat avec l'association Mère Deny's Family relatif à la fête de fin d'année des haltes-garderies Aigle et Joffre prévue le 20 décembre 2012.
- N° 2012/191 : Contrat avec l'association « C La Compagnie » relatif à la fête de fin d'année de la crèche Bonnin prévue le 14 décembre 2012.
- N° 2012/192 : Contrat avec l'association « C La Compagnie » relatif à la fête de fin d'année de la crèche Jean Bonal prévue le 17 décembre 2012.
- N° 2012/193 : Marché à procédure adaptée relatif à la mission d'analyse financière et d'expertise comptable en vue de la résolution d'une concession d'aménagement de la ZAC Philippe à La Garenne-Colombes.
- N° 2012/194 : Contrat avec Madame Béatrice Duplessier relatif à l'organisation d'un salon du livre européen sur le thème de l'Italie, à la médiathèque, du vendredi 4 au dimanche 6 janvier 2013.
- N° 2012/195 : Attribution d'une concession funéraire n° 17956.
- N° 2012/196 : Attribution d'une concession funéraire n° 17957.
- N° 2012/197 : Attribution d'une concession funéraire n° 17958.
- N° 2012/198 : Attribution d'une concession funéraire n° 17959.
- N° 2012/199 : Attribution d'une concession funéraire n° 17960.
- N° 2012/200 : Attribution d'une concession funéraire n° 17961.
- N° 2012/201 : Attribution d'une concession funéraire n° 17963.
- N° 2012/202 : Attribution d'une concession funéraire n° 17976.
- N° 2012/203 : Attribution d'une concession funéraire n° 17977.
- N° 2012/204 : Attribution d'une concession funéraire n° 17978.
- N° 2012/205 : Attribution d'une concession funéraire n° 17964.
- N° 2012/206 : Attribution d'une concession funéraire n° 17965.
- N° 2012/207 : Attribution d'une concession funéraire n° 17966.
- N° 2012/208 : Attribution d'une concession funéraire n° 17967.
- N° 2012/209 : Attribution d'une concession funéraire n° 17968.

N° 2012/210 : Attribution d'une concession funéraire n° 17969.
N° 2012/211 : Attribution d'une concession funéraire n° 17970.
N° 2012/212 : Attribution d'une concession funéraire n° 17971.
N° 2012/213 : Attribution d'une concession funéraire n° 17972.
N° 2012/214 : Attribution d'une concession funéraire n° 17973.
N° 2012/215 : Attribution d'une concession funéraire n° 17974.
N° 2012/216 : Attribution d'une concession funéraire n° 17975.
N° 2012/217 : Attribution d'une concession funéraire n° 17954.
N° 2012/218 : Attribution d'une concession funéraire n° 17955.
N° 2012/219 : Attribution d'une concession funéraire n° 17962.

M. le Maire

Avez-vous des questions sur les décisions du Maire ?

Monsieur Conway, je vous en prie ; quel numéro, s'il vous plaît ?

M. Conway

C'est le n° 194, qui est l'organisation du salon du livre européen ; c'était simplement pour manifester ma satisfaction de voir, effectivement, un événement de cette nature-là prendre place sur notre ville.

M. le Maire

Je vous remercie et j'en ferai part aux personnes qui ont contribué à l'organisation.

Y a-t-il d'autres questions ?

Monsieur Conway, vous avez la parole, gardez-la, je vous en prie.

M. Conway

La décision 188, qui est la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la voirie de l'avenue Foch, entre la place de la Liberté et l'avenue Joffre ; je voulais savoir quel était l'objectif de cet appel d'offres, quelles missions étaient fixées.

M. le Maire

Il s'agit de la maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation d'une rénovation de la rue, sur le même modèle que ce qui a été fait également avenue Foch, un peu plus loin, entre l'avenue Joffre et la place de Belgique.

M. Conway

Donc, ce qui est fait devant la clinique Lambert ?

M. le Maire

Ce qui a été fait devant la clinique Lambert, nous allons progressivement le faire sur toute l'avenue Foch, qui est une très longue avenue, donc on va mettre un peu de temps. Ce tronçon de rue qui va jusqu'à la place de la Liberté pourrait être la prochaine étape si nous le décidions.

Merci beaucoup.

D'autres questions, Monsieur Conway ?

M. Conway

Non.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres remarques, questions ou interrogations concernant ce qu'on appelle les décisions du Maire ; pardon de parler de moi à la troisième personne du singulier.

Je vous en prie ?

M. Conway

J'en avais une autre, mais si vous ne voulez pas y répondre là, il n'y a pas d'urgence ; c'est plus une question de curiosité. Je ne sais pas comment se passent les concessions funéraires, le circuit que cela représente, parce que je crois que, de mémoire, c'est la première fois que cela vient pendant cette mandature...

M. le Maire

Absolument.

M. Conway

Si vous pouviez expliquer un peu comment cela se passe.

M. le Maire

En fait, c'est assez simple, vous savez que le Conseil Municipal m'a attribué un certain nombre de délégations, je prends des décisions à votre nom, dont celle d'attribuer des concessions, et je devrais, en toute logique, informer le Conseil Municipal quand on attribue une concession, et nous ne l'avons pas fait, nous ne l'avons jamais fait, en fait, à La Garenne-Colombes ; on a regardé les archives, depuis le début de la création de La Garenne-Colombes, cela n'a jamais eu lieu, il n'y a pas eu d'information formelle, juridiquement, du Conseil Municipal de l'attribution des concessions ; ce n'est pas fondamental, mais, juridiquement, il paraît que c'est mieux.

Nous nous sommes renseignés auprès d'un certain nombre de Villes, certaines le font, d'autres ne le font pas ; il paraît qu'en toute pureté juridique, il faut le faire. C'est pour cela que vous voyez apparaître ce type de délibération.

M. Conway

Et il y a des critères ?

M. le Maire

Il y a des critères...

(Rires.)

Vous m'enverrez votre dossier et on vous fera passer en commission.

M. Conway

Je vais vous dire pourquoi ; *a priori*, il y a des gens qui n'habitent pas à La Garenne-Colombes...

M. le Maire

Oui, mais, vous savez, c'est toujours pareil, dans ces affaires-là, je pense qu'il faut être souple dans l'application de la règle.

Les gens qui ont un attachement à La Garenne-Colombes, soit parce qu'ils y habitent, soit parce qu'ils y ont habité, soit parce qu'ils y ont fait une partie de leur vie importante professionnelle, soit parce qu'ils n'y ont jamais habité, ils ne connaissent pas La Garenne-Colombes, mais toute leur famille y a été... Nous sommes souples sur l'application, d'autant que nous avons un peu de place au cimetière, non pas que nous demandions à le remplir particulièrement, je voudrais que les choses soient claires.

En ce qui vous concerne, Monsieur Conway, macroscopiquement, je suggère que vous ayez beaucoup de temps pour vous intéresser à cette question.

Y a-t-il d'autres questions ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Sur la 187, qui concerne l'aménagement du square Jerphanion, est-ce que vous pouvez nous rappeler la superficie de ce square, s'il vous plaît ? Est-ce que vous l'avez, éventuellement ?

M. le Maire

On me dit 500 mètres carrés ; M. Chaillet me fait un signe de la main qui dit « à peu près » ; on pourra vérifier.

M. Macé

Je vous remercie.

M. le Maire

L'aménagement du square commence ; il sera livré dans six mois, six - sept mois.

Des questions ? Non.

Merci beaucoup.

4.2 - Questions orales.

M. le Maire

Nous allons donc passer au chapitre des questions orales.

Je passe la parole à M. Macé. Je vous en prie, Monsieur Macé.

M. Macé

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la réglementation a prévu un abattement spécial, à la base, de 10 % en faveur des personnes handicapées et invalides. Sans préjudice de l'abattement prévu pour personne à charge, le Conseil Municipal peut instituer un abattement supplémentaire de 10 % de la valeur locative moyenne des habitations de la commune aux contribuables qui sont :

- premièrement, titulaires de l'allocation supplémentaire d'invalidité ;
- deuxièmement, titulaires de l'allocation aux adultes handicapés ;
- troisièmement, atteints d'une infirmité ou d'une invalidité les empêchant de subvenir par leur travail aux nécessités de l'existence ;

- quatrième, titulaires de la carte d'invalidité ou qui occupent leur habitation avec des personnes majeures ou mineures visées précédemment.

20 communes des Hauts-de-Seine ont mis en place cet abattement ; quelques exemples : Asnières, Colombes, Courbevoie, Puteaux, Rueil, Suresnes.

Les élus de gauche de ce Conseil Municipal ont déjà fait cette proposition. Nous réitérons cette demande et souhaitons qu'une délibération soit adoptée au prochain Conseil Municipal.

Cette question orale est posée conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal et ne peut faire l'objet de débats et a été déposée le 27 novembre 2012.

M. le Maire

Monsieur Macé, la majorité municipale est très favorable à cette disposition qu'elle entend effectivement adopter, mais nous avons jusqu'au 1^{er} octobre prochain pour la passer, pour qu'elle soit applicable, et donc nous en reparlerons en temps utile.

Je vous remercie.

Monsieur Macé également, je crois, une question sur le BS.

M. Macé

Tout à fait.

Lors du Conseil Municipal du 24 octobre dernier, une somme de 16 052 926 euros a été votée dans le cadre du budget supplémentaire 2012 en section d'investissement.

J'avais demandé le détail de cette somme lors de la commission des finances, il m'avait été répondu que ces éléments me seraient adressés ; je n'ai rien reçu. Pourriez-vous me communiquer ces informations ?

Question orale déposée conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal et ne pouvant faire l'objet de débats ; fait à La Garenne-Colombes le 27 novembre 2012.

M. le Maire

Cher Monsieur Macé, j'ai déjà répondu à cette question lors du dernier Conseil Municipal. Je vous ai donné l'intitulé précis de tous les chiffres, donc je vous engage à regarder dans le Journal officiel, vous trouverez tous les chiffres que je vous ai déjà donnés il y a quelques semaines. Je ne les ai plus sous les yeux ; vous les trouverez dans le dernier JO.

Je vous remercie.

Monsieur Ranji ?

M. Ranji

Monsieur le Maire, mes chers collègues, pour lutter contre le chômage des jeunes, le gouvernement vient de lancer les emplois d'avenir afin d'offrir une perspective d'avenir à de nombreux jeunes sortis de l'école sans ou avec peu de diplômes.

Pourriez-vous donc nous dire si la Ville de La Garenne-Colombes compte se doter de tels contrats ?

Je vous remercie pour votre réponse ; je précise que cette question orale a été adressée le mercredi 28 novembre et ne peut faire l'objet de débats.

M. le Maire

Merci, Monsieur Ranji.

Monsieur Ranji, je vous invite à relire le budget de la Ville, que vous avez sur votre bureau plusieurs fois par an ; les réponses sont à l'intérieur.

Je vous remercie, mes chers collègues, et je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année si nous ne nous revoyons pas d'ici là.

La séance est levée à 20 heures 53.